Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Comptes économiques et satellites du secteur primaire – Comptes économiques de l'agriculture (CEA)

Description

Les Comptes économiques de l'agriculture (CEA) sont une statistique économique de synthèse, dont l'objectif principal est l'analyse du processus de production et du revenu primaire de l'agriculture. Les CEA forment un ensemble comptable cohérent, adapté à la nature particulière de la branche d'activité agricole. Les CEA constituent donc un compte satellite aux Comptes nationaux (CN), selon l'optique des activités économiques. Les CEA reprennent ainsi les concepts de base qui régissent les CN (concept intérieur, séquence comptable, limite de la production, concepts de valorisation, etc.), ce qui en fait la base statistique par excellence pour les analyses méso économiques rétrospectives et prévisionnelles portant sur l'agriculture; de plus, les CEA sont un des éléments constitutifs du Compte de branche "Agriculture", source pour les CN. Les principes méthodologiques sur lesquels se fondent les CEA sont harmonisés au niveau européen (Eurostat), permettant des analyses comparatives avec plus de 30 pays.
Les CEA avaient été introduits en Suisse par Agristat (USP) en 1994.
Les CEA sont élaborés depuis 2003 par l'Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec Agristat (USP).

Disponible depuis:
1985

Caractères relevés:

Univers de base et activités économiques:
L'univers de base représente les unités des Relevés annuels des structures agricoles de l'Office fédéral de la statistique, soit les activités économiques suivantes:

- Grandes cultures (céréales, plantes industrielles, pommes de terre)
- Cultures fourragères (maïs d'ensilage, fourrages herbagers grossiers)
- Cultures maraîchères et cultures de champignons
- Pépinières ornementales, fruitières et viticoles; plantes vivaces
- Horticulture (fleurs et autres plantes ornementales), cultures de sapins de Noël (sur surface agricole utile)
- Cultures pérennes (arboriculture, petits fruits, viticulture et production de vins à partir de raisins propres, autres cultures pérennes)
- Autres productions végétales non comprises ailleurs
- Élevage et engraissement (bovins, porcins, équidés, ovins, caprins, volailles, autres animaux)
- Produits animaux (lait, oeufs, miel)
- Produits de la chasse professionnelle (négligeable en Suisse)

A ces activités caractéristiques s'ajoutent dans les CEA:

- Les services agricoles (travaux à façon pour la production végétale - semis, moissons - et la production animale - insémination artificielle, tonte et autres)
- Locations de contingents laitiers (1999-2007)
- Activités secondaires non agricoles qui ne peuvent être séparées des activités principales agricoles et qui utilisent les mêmes facteurs de production, comme:
- Transformations de produits agricoles sur l'exploitation (jus de fruits, produits laitiers
- Agro-tourisme (essentiellement "Aventure sur la paille")

- Prestations de services pour la collectivité (déblaiement de la neige, entretien des bords de route)

Ne sont pas compris dans les CEA:

- La production des petites unités de production agricoles (unités en-dessous des normes minimales des Relevés des structures agricoles, production pour autoconsommation des ménages non-agricoles)
- La sylviculture, la pêche et la pisciculture

Séquence comptable:

- Compte de production (production totale, consommation intermédiaire, valeur ajoutée brute)
- Compte d'exploitation (rémunération des salariés, impôts et subventions sur la production)
- Compte du revenu d'entreprise (intérêts de la dette, fermages, revenu brut/net d'entreprise)
- Eléments du compte de capital (formation brute de capital fixe, variation des stocks, consommation de capital fixe, transferts en capital)
- Éléments du compte de patrimoine (actifs fixes tels les constructions, les équipements, les plantations et les animaux de rentes; travaux en cours et autres stocks)

Paramètres disponibles:

- Pour toute la séquence comptable: valeurs monétaires à prix courants
- Pour les opérations sur biens et services: valeurs monétaires aux prix de l'année précédente, à prix constants (par exemple de l'année 2010)

Méthodologie

Méthodologie utilisée:
Statistique de synthèse

Sources principales:

- Recensements de l'agriculture et relevés des structures agricoles, OFS
- Statistique des abattages, Agristat (USP) et OSAV
- Indices des prix à la production et à la consommation, OFS
- Statistique suisse sur la construction et les logements, OFS
- Statistiques et prévisions de la production végétale et animale, Agristat (USP)
- Indices des prix des moyens de production agricole, Agristat (USP)
- Statistique de la viticulture et des cultures fruitières, OFAG
- Dépouillement centralisé des données comptables, Agroscope
- Statistiques des finances publiques, AFF
- Statistique du commerce extérieur, OFDF
- Statistiques de la branche horticole, Jardin Suisse

Degré de régionalisation:
National (voir également les Comptes régionaux de l'agriculture)

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Année civile

Pour approfondir la méthodologie:
https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01

Politique de révision

Révisions de routine (ou révision courante):
Statuts des années sous revue au moment du bouclement et de la publication annuelle en novembre t (niveau de qualité respectivement de finalisation des données statistiques):

- t (année en cours) = "Estimation"

- t-1 (année précédente) = "provisoire"
- t-2 (année pré-précédente) = "semi-définitif"
- t-3 et années précédentes = "définitif"

Révisions méthodologiques (ou révisions fondamentales) et autres révisions non courantes:
Les révisions méthodologiques sont en général coordonnées avec celles des Comptes nationaux. Elles garantissent l'adéquation avec la réalité économique, la comparabilité internationale et la comparabilité temporelle, et peuvent être réparties en 2 catégories :

1. Les « révisions conceptuelles » sont induites par de nouvelles recommandations et normes internationales. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans. Le calendrier dépend de l'introduction de ces recommandations et normes au niveau international.
2. Les révisions « benchmark » impliquent l'introduction de nouvelles sources de données, de données révisées ou de nouvelles méthodes d'estimation. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans, si possible de manière simultanée aux révisions conceptuelles.

L'Office fédéral de la statistique a conduit des révisions des CEA en 2003, 2007, 2012, 2014, 2020 ainsi qu'en 2025, en parallèle avec les révisions des Comptes nationaux. Lors des révisions méthodologiques et autres révisions non courantes, les données concernées des années antérieures sont recalculées respectivement rétropolées selon les concepts et les nomenclatures du nouveau système, afin d'éviter des ruptures de niveau dans les séries et conserver la comparabilité temporelle.

Prochaine révision méthodologique: publication prévue en 2029-2030.

Pour plus d'information sur les révisions:
https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01

Bases légales

- Règlement (CE) n° 138/2004 du Parlement européen et du Conseil du 5 décembre 2003 relatif aux comptes économiques de l'agriculture dans la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'Espace économique européen)
- Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture
- Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF), Programme pluriannuel de la statistique fédérale (Comptes économiques et satellites du secteur primaire)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS),
en collaboration avec Agristat (Union Suisse des Paysans USP)

Franz Murbach
+41 58 463 65 97
franz.murbach@bfs.admin.ch

Information: +41 58 463 62 66
agrar@bfs.admin.ch